DIRECTION ECONOMIE, TOURISME ET METIERS D'ART
SERVICE DES EMPLACEMENTS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue d'exercer une activité de restauration ambulante de type

« FOOD TRUCK »

Pour six emplacements situés sur le territoire de la Ville d'Aubagne
À compter du 25 janvier 2027

Candidatures ouvertes
Du 30 Novembre au 21 Décembre 2026

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la création de cinq nouveaux emplacements dédiés aux activités de restauration ambulante de type « FOOD TRUCK », la Ville d'Aubagne souhaite mettre ces emplacements à disposition du domaine public communal afin de permettre le développement d'une offre complémentaire en restauration sur le territoire.

Cette démarche répond également à l'évolution des habitudes et des modes de consommation, en proposant une offre de restauration diversifiées, accessible et adaptée aux nouveaux usages.

Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner les exploitants susceptibles de bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de ces cinq emplacements.

1/ Objet de la mise en concurrence

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est réalisé dans le cadre de l'attribution des cinq nouveaux emplacements dédiés à l'activité de restauration ambulante de type « FOOD TRUCK », crées sur le domaine public communal de la Ville d'Aubagne.

La présente consultation est organisée conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Elle a pour objet de sélectionner les exploitants qui bénéficieront d'une autorisation d'occupation du domaine public pour exercer leur activité de restauration ambulante sur l'un des emplacements proposés.

La présente procédure ne constitue ni un marché public, ni une concession.

Les candidats pourront manifester leur intérêt pour un ou plusieurs des cinq emplacements proposés. Ils devront préciser, dans leur candidature, le ou les emplacements pour lesquels ils souhaitent se positionner.

2 Caractéristique des emplacements

La Ville d'Aubagne met à disposition six emplacements destinés à accueillir des activités de restauration ambulante de type « FOOD TRUCK ».

Emplacement n°1 - Red Lion

Adresse : 520 Avenue Antide Boyer - 13400 AUBAGNE

Disponibilités : du lundi au dimanche midi et soir

Contrainte(s) technique(s) : Pas d'électricité

Situé à proximité notamment de :

- Habitations
- Équipements publics (stade municipal, boulodrome)
- Écoles, lycée, Pub/discothèque

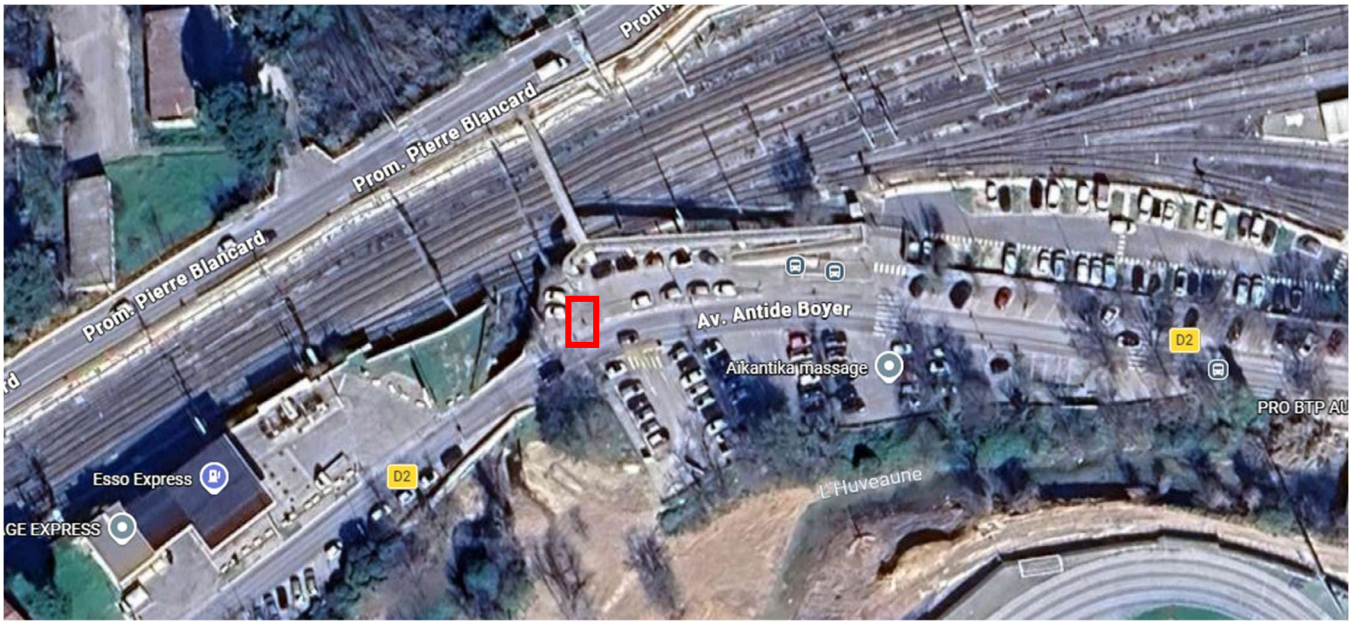



Emplacement n°2 - Parking de l’église (piscine Alain Bernard)

Adresse : 1293 D8N - 13400 AUBAGNE

Disponibilités : du lundi et dimanche midi et soir

Contrainte(s) technique(s) : pas d’électricité

L’emplacement est situé à proximité notamment de :

- Habitations
- Commerces/Entreprises
- Équipements publics (piscine municipal, complexe sportif)
- Collège

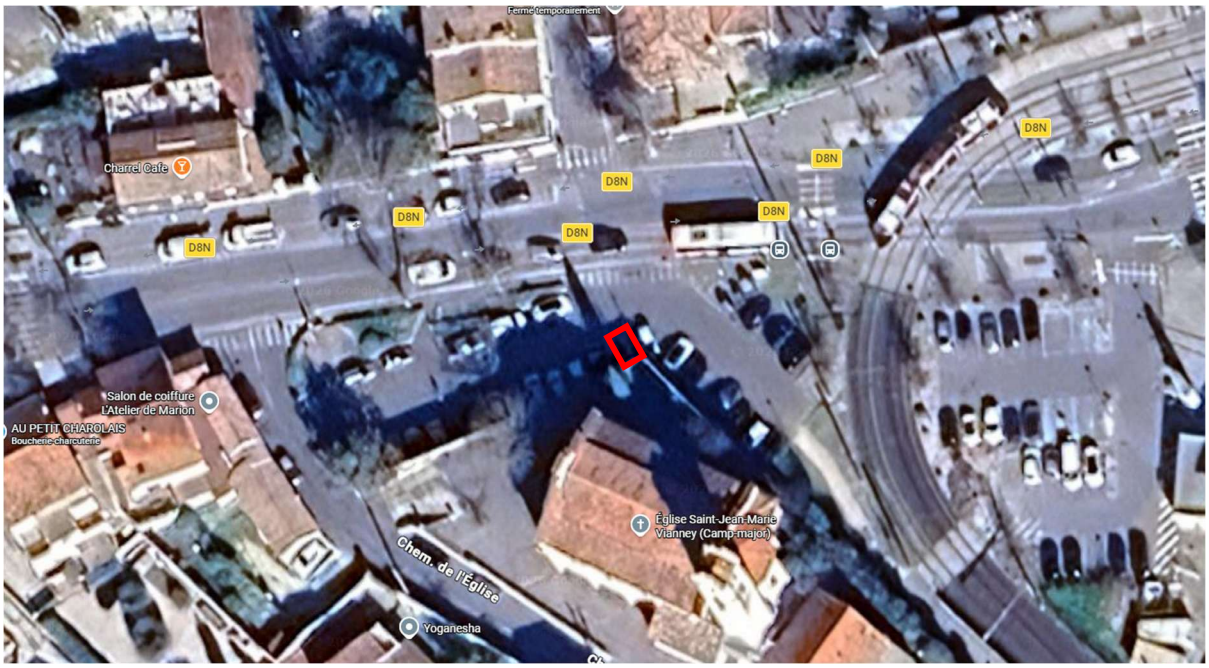



Emplacement n°3 - Lycée Gustave Eiffel

Adresse : 1 Avenue Manouchian - 13400 AUBAGNE

Disponibilités : du lundi au dimanche midi et soir

Contrainte(s) technique(s) : Pas d'électricité

L'emplacement est situé à proximité notamment de :

- Habitations
- Commerces/Entreprises
- Équipements publics (piscine municipal)
- Lycée





Emplacement n°4 - Route de Beaudinard (SIGEC)

Adresse : 797 route de Beaudinard - 13400 AUBAGNE

Disponibilités : du lundi au dimanche midi et soir

Contrainte(s) technique(s) : Pas d'électricité

L'emplacement est situé à proximité notamment de :

- Habitations
- Commerces/Entreprises

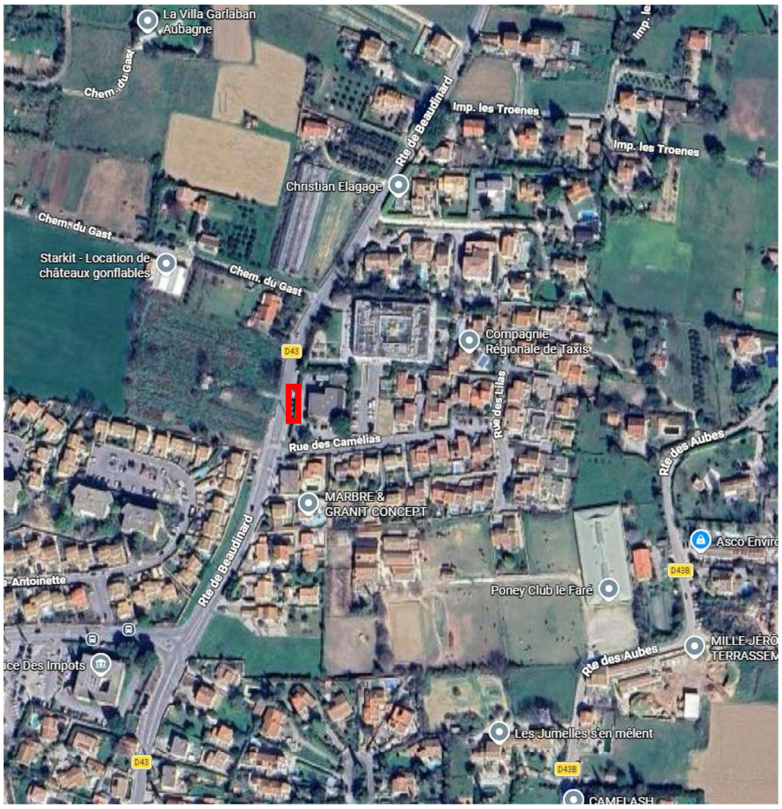



Emplacement n°5 - Saint Pierre les Aubagne (Carnavan)

Adresse : 1 Chemin de Carnavan - 13400 AUBAGNE

Disponibilités : du lundi au dimanche midi et soir

Contrainte(s) technique(s) : Pas d'électricité

L'emplacement est situé à proximité notamment de :

- Habitations





Chaque exploitant devra être totalement autonome pour l'ensemble du matériel nécessaire à l'exercice de son activité, notamment en matière d'installation, de fonctionnement, de stockage, d'alimentation électrique et de gestion de ses déchets, sauf dispositions particulières expressément prévues par la Ville pour l'emplacement concerné.

L'exploitant devra également veiller à maintenir son emplacement et ses abords en parfait état de propreté pendant toute la durée de son activité.

Les modalités précises d'installation, d'exploitation, de stationnement et de démontage seront précisées dans l'autorisation d'occupation temporaire.

3/ Conditions de l'occupation

En application des articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques et de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, les exploitants de FOOD TRUCKS doivent être titulaires d'un titre d'occupation du domaine public.

Celui-ci prend la forme d'un arrêté de droit d'occupation du domaine public signée entre la Ville d'Aubagne et l'occupant.

Cet arrêté permet à son titulaire d'occuper superficiellement le domaine public, sans emprise au sol. Elle a un caractère précaire et révocable. Elle est nominative et non cessible.

L'arrêté sera conclu pour une durée limitée à un an, du 25 Janvier au 31 décembre 2027.

À l'issue de cette première période, l'autorisation pourra être renouvelée pour des périodes d'un an, sous réserve des conditions fixées par l'arrêté et l'avis favorable de la commission compétente.

Toute demande de renouvellement devra être effectuée par l'exploitant par mail ou par courrier et dans les délais fixés par la Ville.

En outre, l'exploitant devra verser à la Ville d'Aubagne, en vertu de la délibération n°24_201224 du Conseil Municipal du 20 décembre 2024, une redevance d'occupation du domaine public de :

- 184,20€ par mois et par unité, pour une occupation de 6 présences par semaine,
- 7,00€ par présence et par unité, en cas de présence inférieure ou supérieure à 6 jours par semaine.

La redevance sera due en fonction de la fréquence effective d'occupation de l'emplacement, selon les modalités fixées par l'arrêté.

4/ Conditions de participation

Peuvent candidater les exploitants de food trucks régulièrement immatriculés.

Ils devront notamment être en règle au regard de leurs obligations fiscales et sociales, disposer des assurances professionnelles nécessaires, et respecter les règles sanitaires applicables aux activités de restauration.

Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature ;
- un extrait Kbis ou un justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois;
- une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'activité ;
- une attestation d'assurance du véhicule ;
- le certificat d'immatriculation du véhicule
- une carte de commerçant ambulant (sauf si le demandeur réside à Aubagne. Cela devra apparaître sur le Kbis) ;
- un certificat de suivi d'un stage en hygiène alimentaire (type HACCP)
- une présentation du foodtruck ;
- la carte des produits proposés ;
- les tarifs pratiqués ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité de la candidature (photographies, références, certifications, etc.).

5/ Critères de sélection

La Ville d'Aubagne recherche des food trucks proposant une offre de restauration diversifiée et adaptée aux caractéristiques des différents secteurs concernés.

Les activités proposées pourront notamment relever :

- de la cuisine de bistrot proposant notamment les produits suivants : sandwichs, hamburgers, pâtes, hot dogs, wraps, pizzas, paninis, frites, crêpes, salades, panisses, ou autres produits, y compris, le cas échéant, des boissons non alcoolisées et/ou des desserts ;
- de la cuisine du monde et de spécialités étrangères, de la cuisine inventive ou de la nouvelle cuisine, y compris, le cas échéant, avec boisson non alcoolisées et/ou desserts ;
- de la vente de desserts glacés et autres douceurs, avec boissons non alcoolisées.

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- Qualité et diversité de l'offre proposées : 40%
- Qualité des produits et démarche proposées, notamment produits faits maison, produits frais et/ou locaux : 25%
- Expérience et références du candidat dans le domaine de la restauration ambulante : 20%
- Qualité de présentation et intégration du food truck dans son environnement : 15%

L'appréciation des candidatures tiendra également compte de l'adéquation de l'offre avec les caractéristiques et l'environnement de l'emplacement sollicité.

La Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer un emplacement si aucune candidature ne présente les garantis ou caractéristiques attendues.

6/ Modalités de candidature

Les candidats souhaitant manifester leur intérêt pour occuper l'un des emplacements listés ci-dessus devront candidater en envoyant leur demande par mail à l'adresse suivante :

service.emplacements@aubagne.fr

L'objet du mail devra impérativement mentionner :

« Appel à Manifestation d'Intérêt - Emplacement Food-Truck »

Le candidat devra préciser dans sa demande le ou les emplacements pour lesquels il souhaiter se porter candidat ainsi que les créneaux auxquels il souhaite occuper l'emplacement et transmettre l'ensemble des pièces demandées dans le présent appel à manifestation d'intérêt.

La date limite de candidature est fixée au 21 Décembre 2026 (minuit).
Toute demande déposée après cette date limite sera rejetée.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt interviendra au plus tard le 20 janvier 2027.